

Beau succès pour la Journée annuelle des CIP

La Journée annuelle des Centres d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises, s'est déroulée le 30 juin 2017 au Conseil national des barreaux, après la tenue de l'assemblée générale du CIP national, en présence de Charles-René Tandé, président du Conseil supérieur. Coup de projecteur sur le déroulement de cette journée.

William Nahum, président du CIP national, et Georges Teboul, avocat et représentant du CNB, ont ouvert l'évènement en rappelant l'importance de la prévention, et la raison d'être des CIP qui est de traiter les difficultés de l'entreprise à temps et d'une manière conjointe notamment avec les experts-comptables, les juges, les avocats et d'autres professionnels.

Deux tables rondes à l'ordre du jour

Les souffrances psychologiques du chef d'entreprise

La première table ronde a traité des souffrances psychologiques de l'entrepreneur en difficulté. Animée par William Nahum, elle a réuni Olivier Torres, professeur et président de l'Observatoire Amarok, qui a mis l'accent sur la souffrance patronale souvent inaudible et inavouable des dirigeants de PME. Stéphane Fouche, chef d'entreprise ayant réussi à surmonter ses difficultés, a délivré un témoignage émouvant de son expérience, et Thierry Daniel, greffier associé, membre d'APESA France, Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe, a présenté le dispositif de prévention des risques suicidaires chez le chef d'entreprise. APESA a en effet pour volonté de permettre et de faciliter le rebond des chefs d'entreprise, en formant les personnes de proximité, les professionnels et bénévoles qui travaillent de près ou de loin avec eux et plus particulièrement pendant les situations de crise qu'ils traversent.

Les CIP ont d'ailleurs prévu de prendre en charge financièrement les séances qui permettront au chef d'entreprise d'être apaisé psychologiquement pour lui permettre de résoudre ses difficultés (proposition d'un accompagnement psychologique, consultation auprès de psychologues cliniciens).

Les relations de la Banque de France avec les entre-



De g. à dr. : Georges Teboul, Thierry Daniel, William Nahum, Stéphane Fouché et Olivier Torres

preneurs ont ensuite été évoquées par Alain Gerbier, directeur des entreprises et Sylvie Bonneau, chargée de mission TPE. Ils se sont penchés sur la cotation des entreprises essentiel le pour obtenir des financements, la lecture qu'il faut en avoir, puis ont poursuivi sur la mise en place d'un accompagnement spécifique pour les TPE.

Le rebond du chef d'entreprise et les nouveaux moyens de financement

Cette deuxième table ronde animée par Yves Lelièvre, ancien président de la CGJCF, a réuni Olivier Goy et David Destemberg, dirigeants de plateformes de financement, Dimitri Pivot du Portail du rebond et Georges Teboul, avocat. Le rebond progresse moins vite que l'anticipation. La difficulté est souvent l'absence d'accès aux crédits pour une entreprise qui a connu des difficultés, il existe pourtant des moyens de financements alternatifs en dehors du seul financement bancaire qui peuvent être explorés. La peur du tribunal qu'il convient de dédramatiser et des sanctions encourues par le chef d'entreprise ont également été abordées.

En bref

William Nahum a été réélu président du CIP national pour deux ans par le conseil d'administration du CIP national.



Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises

II

Des propositions pour faciliter la vie du chef d'entreprise

Quatre propositions concrètes ont été avancées par le CIP national pour faciliter la vie du chef d'entreprise qui connaît des difficultés :

- ▶ allonger de 2 à 6 mois le délai imparti pour effectuer la demande de remise de dettes auprès de la Commission des Chefs de Services financiers (CCSF) suite à l'ouverture d'une procédure de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire ;
- ▶ uniformiser la déclaration de cessation des paiements (DCP) ;
- ▶ lever l'interdiction bancaire pendant les procédures amiables ou collectives qui prive le dirigeant de moyens de paiement, rendant la gestion de son entreprise très compliquée ;
- ▶ prendre en charge les honoraires des « experts de crise » (experts-comptables, avocats, mandataires...) via une « Assurance entreprises en difficulté ».


L'après-midi fut consacrée aux témoignages de présidents de CIP territoriaux (Stéphane Cohen pour Paris, Jean-Yves Lechevestrier pour Angers, Maurice Malaizé pour les Yvelines et Victor Peslier pour Nice). Il en résulte que la formation des bénévoles des CIP doit être renforcée, que la communication et le développement de la

notoriété des CIP auprès du grand public notamment auprès des chefs d'entreprises doivent être améliorés. William Nahum a d'ailleurs annoncé en faire une priorité pour les deux prochaines années.

Un projet de développement d'un CIP innovant en Moselle, axé sur le numérique, a été présenté par Florence Levasseur de CCI France accompagnée de Philippe Vrignaud, directeur de projet à la direction interministérielle du numérique, avec la mise en place d'une téléprocédure simplifiée pour les entreprises en difficulté.

Enfin, l'intervention du docteur Perrot a permis de mettre en lumière les actions mises en œuvre par le Régime Social des Indépendants (RSI) avec les partenaires du soutien des chefs d'entreprise en difficulté, pour mieux détecter en amont les assurés en situation de fragilité. ■

Pour en savoir

Retrouvez toutes les informations relatives au CIP national  www.cip-national.fr

Avant, pour un dirigeant de PME, une demande de crédit était une véritable épreuve.

ATTENTE

CAUTION



Maintenant sur lendix.com c'est beaucoup plus simple, souple et rapide.

- Pas de paperasse
- Pas de caution personnelle
- Réponse ferme sous 48h

N°1 DES PLATEFORMES DE PRÊT AUX PME EN FRANCE*

lendix

ENSEMBLE, FAISONS CRÉDIT AUX PME

Lendix vous remercie pour votre présence au 72^e Congrès des Experts-Comptables et vous donne rendez-vous sur lendix.com

AVERTISSEMENT : N'empruntez pas au-delà de vos capacités de remboursement. Prêter de l'argent à des TPE/PME présente un risque de perte en capital et nécessite une immobilisation de votre épargne. MENTIONS LEGALES : Lendix IFP est immatriculée en tant qu'intermédiaire en financement participatif (IFP) sous le numéro d'immatriculation 15000364 sur le registre de l'ORIAS. Votre demande de financement sera traitée par Lendix Factory. Lendix Factory est une société par actions simplifiée au capital de 350.000 €, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP16000030 en qualité de société de gestion de portefeuille dont le siège social est situé 94 rue de la Victoire, 75009 Paris, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 823 469 846. Lendix Factory est une filiale à 100 % de Lendix SA. *Selon baromètre publié sur crowdfunding.fr